



Par ce froid, réchauffez vos cœurs : donnez votre sang !

Le don de sang, un geste fort de partage, indispensable pour sauver des vies !

Les débuts d'année sont souvent compliqués pour le don de sang, et plus encore aujourd'hui, en période de crise sanitaire. Avec le couvre-feu, les donneurs sont moins nombreux et les réserves de sang sont menacées...

Cependant les besoins des malades sont constants : 10 000 dons sont nécessaires chaque jour en France. Chaque don permet de sauver 3 vies !

Venez donner votre sang :



Judi 25 mars 2021 de 15h à 19h
Centre Aéré
BRIEY

Pour prendre rendez-vous :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Pour donner votre sang, vous devez :

- Être âgé(e) de 18 à 70 ans
- Peser au moins 50kg
- Être reconnu(e) apte au don lors de l'entretien préalable au don
- Être muni(e) d'une pièce d'identité et d'un stylo personnel
- Mangez avant et hydratez-vous bien tout au long du parcours



Les étapes du don de sang :

1. Inscription et questionnaire médical
2. Entretien préalable au don
3. Prélèvement (10 min)
4. Pause A+ (collation)

De l'inscription à la pause A+, prévoyez entre 45 min et 1h.
Prenez 1h pour sauver 3 vies !

Faites le test en ligne : [« Puis-je donner mon sang ? »](#)

Pour plus d'informations, consultez le site dondesang.efs.sante.fr ou l'application « *Don de sang* ».

INFOS COVID-19



VACCINATION ET DON DE SANG :

Dans la grande majorité des cas, il est possible de donner son sang après une injection de vaccin contre la Covid-19, sans aucun délai d'ajournement à respecter.

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre sur les collectes de sang pour éviter les risques de transmission du virus avec le port du masque fourni et obligatoire pour tous, accompagné de mesures de distanciation et d'hygiène renforcées.

Les personnes ayant présenté des symptômes de Covid-19 doivent attendre 28 jours après disparition des symptômes pour donner leur sang.

Le coronavirus est un virus respiratoire qui ne se transmet pas par le sang. Il n'est pas présent dans le sang sauf en cas de symptômes très sévères de la maladie, selon l'état actuel des connaissances sur ce virus. Aucun don n'étant autorisé en cas de symptômes.

COUVRE-FEU :

Les citoyens sont autorisés à donner leur sang durant la période de couvre-feu, au motif de « l'assistance aux personnes vulnérables » (3ème case) sur l'attestation officielle.